



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

45/2022

ID : 040-214001570-20220914-DE_45_1_22-DE



L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué **le sept septembre**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

PRESENTS : Mme M. J. RUSKONE – M. J. WATIER – M. D. DUFAU -Mme I. LESBATS – M. S. LABAT- - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- M. C. VIGNEAU M. T. LAMARQUE- M. G. VILLENAVE – M. F. PEHAU- M.T. DEVERT- Mme E. TROUILLET- M. S. GILBERT- Mme C. GUILLET

Mme CHAMPILOU est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 19

OBJET : Création d'un poste d'agent contractuel de droit public pour accroissement temporaire d'activité.

Vu les dispositions de l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il convient de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps non complet d'adjoint technique territorial en raison d'un accroissement d'activité pour l'entretien des bâtiments communaux suite à la réorganisation du service périscolaire pour la rentrée 2022/2023 de la Commune de LIT ET MIXE,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Mme Marie-José, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **de créer** l'emploi **d'agent d'entretien des bâtiments communaux** du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, relevant du grade des adjoints techniques, emploi de catégorie hiérarchique C, rémunéré au 4^{ème} échelon de l'échelle C1 indice brut 371, majoré 343.

Cet agent pourra bénéficier du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise que requièrent le poste

Ce contrat de travail de droit public est conclu conformément à l'article L 332-23 du code général de la fonction publique pour une **durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois**,

-**d'inscrire** les crédits nécessaires au paiement des salaires correspondant aux emplois susvisés au chapitre 012 de la section de fonctionnement du budget primitif 2022 de la Commune.

- **d'autoriser** M. le Maire à procéder aux formalités de recrutement et à signer le contrat à durée déterminée fixant le cadre administratif réglementaire de cet emploi.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire.

Gérard NAPIAS

